



## Retraités Agressés

# Mise à Sac de nos Retraites !

□ 2013 avait commencé sous les pires auspices avec la taxe sur les pensions et la désindexation des complémentaires, le projet de loi poursuit le racket des retraités et la destruction du système des retraites !

## Dégringolade des complémentaires

2013 a débuté par un accord « historique » entre Medef et quelques syndicats : Les pensions complémentaires ne suivent plus l'inflation !

Au 1er avril notre pension Arrco (tous salariés) a augmenté de 0,8% au lieu de 1,2% (chiffre officiel inflation), soit une perte sèche de pouvoir d'achat de - 0,4%. Celle de l'Agirc (cadres, techniciens) de 0,5% soit une perte de 0,7%. Et, selon cet «historique accord», cela doit continuer : - 0,7 % en 2014, - 0,4% en 2015.

## Taxe sur les retraités

Pour le régime général, l'augmentation a été de 1,3% au 1er avril (1,2% d'inflation officielle + 0,1% de correctif de l'an passé).

Nos retraites sont en chute libre depuis 1993 où les pensions ne sont plus indexées sur la moyenne des salaires mais sur cet indice bidonné. Mais cela ne leur suffit pas.

Ainsi le gouvernement, estimant sans doute qu'au-delà du seuil de pauvreté nous vivons dans le luxe, a mis en place une taxe spéciale « retraités » de 0,3% rabaisant immédiatement la hausse de 1,3% à 1% (0,9% pour l'année 2013).

Outre l'injustice de la mesure, il faut noter que cela s'est fait en peu de temps. Par comparaison, la taxe pour les rémunérations des millionnaires, dont on a beaucoup parlé, parlé seulement, n'a toujours pas vu le jour. Elle est reportée à 2014 et serait, si elle se fait, limitée à 2 ans. C'est tellement difficile d'être millionnaire aujourd'hui...



## Nouvelles attaques du gouvernement

Le projet de loi sur les retraites déposé par le gouvernement fait suite à toutes les autres contre-réformes qui étaient déjà censées être « les dernières ».

Non seulement la promesse de revenir à la retraite à 60 ans a été abandonnée, mais ce nouveau projet de loi s'inscrit dans la totale continuité des précédents en l'aggravant.

## Les retraités vont payer le plus !

Les retraités vont payer 1,8 milliard en 2014 et 3,7 en 2020. Ce sont eux qui contribuent le plus aux efforts dits « partagés » !

Pourtant, les retraités ont déjà beaucoup donné : selon le COR, en 2060, à cause des contre-réformes cumulatives subies depuis 1993, la baisse des pensions par rapport aux salaires serait de 15 à 25 % en fonction des scénarios économiques !

## Revalorisation le 1<sup>er</sup> octobre !

Depuis la désindexation des pensions sur les salaires, les retraités ont une revalorisation des pensions égale à l'inflation calculée selon « l'indice officiel ».

Le gouvernement Sarkozy a repoussé la revalorisation de la pension de 3 mois, en la passant du 1er janvier au 1er avril. Le gouvernement Hollande-Ayrault fait « mieux » et la repousse de 6 mois, au 1er octobre, sur le dos des retraités !

Cette mesure leur fait économiser 600 millions en 2014... mais au détriment du pouvoir d'achat des retraités !



## Retraités Agressés

# Mise à Sac de nos Retraites !

⇒ Suite de la page 4 ⇐

### Fiscalité des retraités

Certains retraités paieront plus d'impôts sur le revenu. Ceux qui ont élevé 3 enfants ou plus perçoivent une majoration de 10% qui n'était pas imposable. Elle le sera dès l'année prochaine. Un retraité qui était au SMIC paiera un supplément de 53 €, et celui qui touchait le salaire médian (25000€ brut) versera en plus 197 €.

Cette mesure aura de lourdes conséquences pour les retraité-es arrivant juste à la limite permettant de ne pas payer d'impôts : le fait de payer des impôts déclenche la fin de l'exonération de la taxe d'habitation et de certaines aides, l'assujettissement au paiement de la CSG...

### Hausse des Cotisations des actifs

Les cotisations des salariés en activité vont augmenter : 0,15% en 2014 et 0,05% les 3 années suivantes. Les patrons auront les mêmes hausses de cotisations, mais le gouvernement a annoncé que le patronat ne les paiera pas, car elles seront compensées par des baisses par ailleurs ! Un comble !

### 43 ans années de cotisations !

Le gouvernement poursuit au-delà de 2020 ce qui a été mis en place par la loi Fillon de 2003 : l'augmentation continue du nombre d'annuités. Nous en sommes à 41,5 annuités (et en 2020 à 41,75 pour la génération 1960) pour une retraite à taux plein.

Le gouvernement actuel poursuit les contre-réformes des gouvernements précédents, il augmente le nombre d'annuités à 42 ans en 2023 et 43 ans en 2035, à raison d'un trimestre tous les trois ans.

L'allongement de la durée de cotisation est une hypocrisie : cotiser pendant 43 ans sera impossible pour beaucoup. La durée moyenne validée aujourd'hui pour la retraite de base du privé est 37,7 annuités !

En réalité, cela conduira à baisser à nouveau le niveau des retraites, en y ajoutant la double peine de la décote (5% par année manquante, 25 % maximum), pour celles et ceux qui ne pourront pas attendre l'âge de 67 ans ! Un salarié ayant cotisé 37,7 ans perdra plus de 1/3 de sa retraite de base pleine. Allonger la durée de cotisation, c'est diminuer la pension !



### Une autre répartition des richesses

Dans une situation où il y a près de 5 millions de chômeurs, où la moitié des salariés ne sont plus dans l'emploi au moment de la retraite, où l'espérance de vie en bonne santé stagne, voire régresse, ces projets sont d'autant plus inacceptables.

Pour financer les retraites, il est possible d'augmenter le taux de cotisation patronale qui n'a pas bougé depuis 79. Il suffit qu'un peu moins de dividendes soient versés aux actionnaires ! En 2012, les dividendes versés par les entreprises du CAC 40 ont atteint 40,9 milliards d'€, en hausse de 5 % !

Il y a 30 ans, les entreprises distribuaient 100 milliards de profits... aujourd'hui, c'est 230 milliards. Elles attribuaient 30 % des bénéfices aux actionnaires... aujourd'hui, c'est 80 % au détriment de l'emploi, des salaires, de la protection sociale.

**Refusons ce projet de loi ! Imposons une autre répartition des richesses !**